

N° CP 49/18-06  
Séance du 13 AVR. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 AVR. 2006

**ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES**

**AFFECTATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME MILLESIME 2006**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération n°2004/IV/108 du 15 octobre 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente,

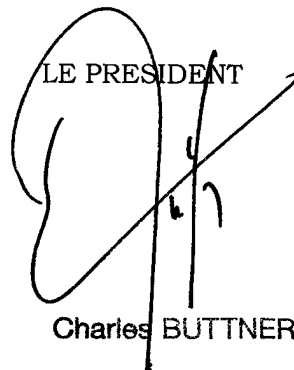
Vu la délibération n°2006/I 4è/06 du 8 décembre 2005 du Conseil Général relative au budget primitif 2006,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide l'affectation d'une opération pour le programme I 014 subventions d'investissement dans les maisons de retraite, conformément au tableau joint en annexe au rapport.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 18 AVR. 2006  
Publication 21 AVR. 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions